



LIGUE REGIONALE DE TIR DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

Maison Régionale des Sports - CS 37093 - 1039, rue Georges Méliès - 34967 MONTPELLIER Cedex 02

TEL 04 67 82 16 66 FAX 04 67 82 16 85

E-MAIL contact@lirtir.fr

REGLEMENT CHALLENGE AMICAL MATCH POSTAL MARCEL PRIMARD 10 M SAISON 2025/2026

INSCRIPTIONS AVANT LE 17 OCTOBRE 2025

Engagement : 20 € les 3 tirs

Le bulletin d'inscription doit être exclusivement complété par le club et envoyé à la Ligue de tir (à l'adresse ci-dessus) avec le règlement par chèque ou virement bancaire.

Toute inscription sans paiement ne sera pas prise en compte.

Les Présidents de Clubs récupéreront lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, le **Samedi 15 Novembre 2025** à La Grande-Motte les 3 paquets de cibles avec les feuilles de match.

Participation : Match ouvert à tous les tireurs licenciés valides et para-tir (à partir de cadet) en Languedoc Roussillon.

Pour les compétiteurs para-tir carabine, quel que soit la catégorie (CLF, SH1, SH2), la position est le tir couché.

Déroulement de la compétition :

Un tir pendant les mois de Novembre, Décembre et Janvier (60 plombs par match : match compté en point entier)

RESULTATS à envoyer à la fin des 3 matchs au plus tard le **01 Février 2026**.

Ne plus envoyer les feuilles de match, mais un tableau récapitulatif que vous trouverez ci-joint.

Attention : les paquets de cibles devront être conservés par les clubs qui devront les présenter en cas de contrôle, sous peine d'exclusion du tireur de la finale.

En cas d'égalité sur le total des 3 matchs avant finales, le classement s'effectuera sur le résultat du dernier match.

GRANDE FINALE (sélection) : (qualifiés à l'issue des 3 matchs) :

Participeront les 19 meilleurs pistoliers, les 9 meilleurs carabiniers valides et les 4 meilleurs carabiniers para-tir, à l'issue du classement final des trois matchs (Nouveau : repêchage en cas de défection).

PETITE FINALE (sélection) : (à l'issue d'un tirage au sort effectué début février 2026).

Participeront 20 pistoliers, et 10 carabiniers valides, exclusion faite des participants de la grande finale. Ceux qui n'auront pas envoyé leurs résultats au 01/02/2026 seront exclus du tirage de la 2^{ème} finale. (Repêchage en cas de défection).

Date des Finales : le **Dimanche 08 Mars 2026** à Sète

Tant pour la grande et petite finale, les matchs de qualification se dérouleront en ligne, sous le contrôle d'arbitres, sur 40 plombs.

8 h 30 : Début du match en ligne de 40 plombs concernant les tireurs de la 2^{ème} sélection (participants tirés au sort) pour établir la liste des tireurs de la **petite finale**.

9 h 45 : Début du match en ligne de 40 plombs concernant les tireurs de la 1^{ère} sélection pour établir la liste des tireurs de la **grande finale**.

A l'issue de chacune de ces deux épreuves, les 15 premiers pistoliers, les 8 premiers carabiniers et les 3 premiers carabiniers para-tir de chaque match, participeront à une finale en ligne comptée en dixième de point en one shot éliminatoire.

Shoot off en cas d'égalité des derniers pour déterminer le sortant.

Petite finale à 11h00 :

Comme décrit ci-dessus, en un plomb éliminatoire après présentation des qualifiés au public et tir possible en musique.

Grande finale à 11h30**Remise des prix 12h15****RECOMPENSES et TIRAGES AU SORT :**

La totalité des sommes récoltées correspondant aux engagements (déduction faite des frais fixes inhérents à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation) sera reversée comme suit :

- **Finalistes** : voir tableau ci-dessous

TABLEAU DES RECOMPENSES

Classement	GRANDE FINALE			PETITE FINALE	
	Pistolet 1	Carabine 1	Carabine Para-Tir	Pistolet 2	Carabine 2
1	300€	300€	100€	200€	200€
2	230€	230€	80€	150€	150€
3	150€	150€	50€	120€	120€
4	120€	120€		100€	90€
5	100€	90€		90€	70€
6	90€	60€		80€	50€
7	80€	40€		70€	30€
8	70€	20€		60€	20€
9	60€			50€	
10	50€			45€	
11	40€			40€	
12	35€			35€	
13	30€			30€	
14	25€			25€	
15	20€			20€	

- **Clubs** : 2 clubs seront tirés au sort parmi tous les clubs participants au Match Postal et gagneront une arme à air comprimé (offerte par la Société ARCEA).

La participation à ce match implique l'acceptation complète du présent règlement.

Montpellier,
Le 09 Septembre 2025

Le Président,
Jean PEZIN

